
SEANCE DU 14 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mai, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme CARRIER Christiane, Maire.

Date de convocation : 29 avril 2024.

Etaient présents : Mme Carrier Christiane (19h), Mme Khadir Dallila (19h), M. Rigaud-Modelin Romain (19h), Mme Tanchon Lydie (19h15), M. Journet Jérôme (19h25), M. Bouillet Christophe (19h32), M. Staiger Antoine (19h34), Mme Lang Marie (19h35), Mme Yung Hing Véronique (19h36).

Absents excusés :

Mme Sack Caroline ; Pouvoir donné à Journet Jérôme,
M. Watier Pierre.

Mme Kahir Dallila a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : en exercice :11 ; Présents : 9 ;

Suffrages exprimés : 10, Pour : 10, Contre : 0, Absentions : 0

Le Président de séance soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi en Préfecture de la Savoie et de sa publication par affichage en Mairie le 14 mai 2024.

DELIBERATION N°2023-34 Fixation du nombre d'adjoints

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. Aux termes de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Il vous est proposé la création de **2 postes d'adjoints**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- DECIDE de la création de **2 postes d'adjoints au Maire**.

Voies et délais de recours

Cette délibération peut être contestée :

- Dans le cadre d'un recours administratif auprès de la Commune d'Ontex par courrier à la Mairie d'Ontex – Chef-lieu – 73310 Ontex, dans un délai de deux mois suivant son affichage et sa notification.

- Dans le cadre d'un recours hiérarchique auprès de la Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie - Place Caffé - BP 1801 – 73018 Chambéry Cedex, dans un délai de deux mois suivant son affichage et de sa notification.

- Dans le cadre d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - 38019 Grenoble, dans un délai de deux mois suivant son affichage et sa notification.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.



Le Maire,
Christiane CARRIER.

La Secrétaire de Séance,
Dallila KHADIR.

